



Pouvoir

Je soussigné(e), M.....
demeurant
adhérent(e) à l'Association "OSONS !", à jour de ma cotisation pour l'exercice 2017,
donne pouvoir à M..... pour me représenter et voter en
mon nom lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association "OSONS !"
du vendredi 8 décembre 2017 à la salle municipale de la Guymauvière à St Malo.
Ce pour valoir ce que de droit.

Signature :

St Malo, le

Extrait du règlement intérieur de l'association

Modalités de vote

- Le vote des membres actifs est la méthode de décision de l'association.
- Chaque membre actif à jour de ses cotisations dispose d'un droit de vote.
- Les membres actifs peuvent se faire représenter en cas de maladie, de travail, de garde d'enfant ou de tâches militantes. Dans ce cas, ils signent un formulaire de pouvoir au bénéfice de l'un des membres actifs.
- Un membre actif représentant une personne morale dispose d'un droit de vote à ce titre et, s'il est membre actif à titre personnel, d'un second droit de vote. Dans ce cas, le représentant de la personne morale signe un formulaire de pouvoir au bénéfice de l'un des membres actifs.
- Les pouvoirs seront remis au comité d'animation pour être annoncés au plus tard en début d'assemblée générale. Un membre actif ne peut détenir plus d'une délégation de pouvoir.
- Le vote ordinaire sera effectué à main levée pour toute décision non nominative.
- Le vote à bulletin secret sera de rigueur pour toute décision nominative ou relative à un groupe de personnes.
- Une décision sera arrêtée par l'obtention de la moitié du vote des membres présents ou représentés plus un.